

<p>Centre Communal d'Action Sociale De la ville de SEYSSES 8 rue du général De GAULLE 31600 SEYSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14 Procuration : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le trente septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p>Date de convocation : 22/09/2022</p>
<p><b>Présents</b> : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Marie Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Fabio VITULLI, Françoise MALEPLATE, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN</p> <p><b>Excusés</b>: Magali PATINET, Brigitte CAZALBOU, Claire CABANNE</p> <p><b>Procuration</b> : Joele DURRIEU (pour Magali GRANDSIMON), Monique BONZOM (pour Françoise BARRERE)</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Françoise BARRERE</p>	
<p align="center"><b>N°2022-4-5</b></p> <p align="center"><b>OBJET :</b></p> <p align="center"><b>Crédit Municipal de Toulouse</b></p>	<p>Afin d'offrir la possibilité aux habitants de la commune, de bénéficier des services du Crédit Municipal de Toulouse, une convention avec le CCAS est nécessaire,</p> <p>Monsieur le Président rappelle les objectifs des Conventions, donnant accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Micro Crédit Personnalisé</li> <li>- à l'Épargne Solidaire</li> </ul> <p>La signature des conventions prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des habitants dans la constitution des demandes</li> <li>- L'instruction par le CCAS</li> <li>- Le suivi du budget de la famille</li> </ul> <p align="center"><b>Après commentaire, débats, délibérations, le Conseil d'Administration décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De renouveler la signature de la Convention d'engagement réciproque, entre le Crédit Municipal de Toulouse et le CCAS de Seysses pour le Micro Crédit</li> </ul>

REÇU LE :

10 OCT. 2022

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

	<p>- D'approuver la Convention d'engagement réciproque, entre le Crédit Municipal de Toulouse et le CCAS de Seysses pour l'épargne solidaire.</p> <p>Résultat du vote : <b>Unanimité</b></p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-préfecture le 10/10/2022</p> <p>Publié ou notifié Le 17.10.2022.</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,</p> <p>Le Président, Jérôme BOUTELOUP</p> 